



(12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 34424 B1** (51) Cl. internationale : **A47B 87/00; A47B 3/06; A47C 4/02; A47C 9/00; A47B 47/00**
- (43) Date de publication : **01.08.2013**

(21) N° Dépôt : **34529**

(22) Date de Dépôt : **12.01.2012**

(71) Demandeur(s) : **CHRAIBI SOPHIA, 8 RUE DIYAA RAHMANE SOUISSI RABAT (MA)**

(72) Inventeur(s) : **CHRAIBI SOPHIA**

(54) Titre : **COMBINAISON D'UN PROCÉDÉ DE FABRICATION ET D'UN SYSTÈME DE MONTAGE POUR LA CONFECTION DE TABLES ET D'UN ENSEMBLE DE MOBILIER D'ASSISE DÉMONTABLE.**

(57) Abrégé : L'INVENTION PROPOSE UN MOBILIER DÉMONTABLE, COMPRENANT UNE OSSATURE (OS) ET AU MOINS UN ÉLÉMENT SOUPLE (CA) D'ASSISE OU DE COUCHAGE, CARACTÉRISÉ EN CE QUE L'OSSATURE EST EXCLUSIVEMENT FORMÉE DE JEUX DE PANNEAUX GÉNÉRALEMENT VERTICAUX (10A, 10B, 10C) ORIENTÉS DANS DES DIRECTIONS GÉNÉRALEMENT TRANSVERSALES L'UNE À L'AUTRE, UN JEU (10A, 10B) PRÉSENTANT DES FENTES BORGNES (11) OUVERTES VERS LE HAUT ET UN AUTRE JEU (10B, 10C) DES FENTES BORGNES OUVERTES VERS LE BAS (12), CHAQUE FENTE AYANT UNE LARGEUR SENSIBLEMENT ÉGALE À L'ÉPAISSEUR DE PANNEAU, DEUX FENTES HOMOLOGUES PERMETTANT UN EMBOÎTEMENT DIRECT ET UNE AUTO-STABILISATION DE L'ASSEMBLAGE DES PANNEAUX, ET DES PROFONDEURS TELLES QUE DES PANNEAUX FORMENT PAR LEURS BORDS SUPÉRIEURS UNE ZONE D'ASSISE OU DE COUCHAGE, AU MOINS L'UN DES JEUX DE PANNEAUX PRÉSENTANT DANS CETTE ZONE UN ESPACE INTER-PANNEAUX POPRE À CONSTITUER UNE ASSISE STABLE L'ÉLÉMENT SOUPLE.

ABREGE DESCRIPTIF

« MOBILIER DEMONTABLE »

L'invention propose un mobilier démontable, comprenant une ossature (OS) et au moins un élément souple (CA) d'assise ou de couchage, caractérisé en ce que l'ossature est exclusivement formée de jeux de panneaux généralement verticaux (10a, 10b, 10c) orientés dans des directions généralement transversales l'une à l'autre, un jeu (10a, 10b) présentant des fentes borgnes (11) ouvertes vers le haut et un autre jeu (10b, 10c) des fentes borgnes ouvertes vers le bas (12), chaque fente ayant une largeur sensiblement égale à l'épaisseur de panneau, deux fentes homologues permettant un emboîtement direct et une auto-stabilisation de l'assemblage des panneaux, et des profondeurs telles que des panneaux forment par leurs bords supérieurs une zone d'assise ou de couchage, au moins l'un des jeux de panneaux présentant dans cette zone un espace inter-panneaux propre à constituer une assise stable l'élément souple.

(Figure 1A)

01 AOUT 2013

La présente invention concerne d'une façon générale le domaine de l'ameublement, et plus particulièrement un nouveau mobilier démontable pour l'assise ou le couchage.

5 Dans les grandes lignes, un tel meuble est le plus souvent constitué de panneaux de bois, plastique ou autres matériaux assemblés entre eux par coopération de formes et/ou collage et ou quincaillerie (vis, etc.).

10 On connaît par ailleurs des étagères dont les montants et les tablettes sont assemblés par simple emboîtement, des éléments de quincaillerie restant en général nécessaires pour stabiliser l'ensemble.

15 En revanche, des meubles pour l'assise ou le couchage, notamment en vue de leur stabilité et de leur solidité, sont toujours réalisés avec les méthodes traditionnelles d'assemblage citées plus haut.

20 La présente invention vise à proposer un nouveau mobilier, qui convienne pour des éléments d'assise et de couchage, et qui soit simple et économique à fabriquer, et simple à monter et à démonter, en particulier en ne nécessitant aucun collage, quincaillerie ou analogue.

25 On propose à cet effet un mobilier démontable, comprenant une ossature et au moins un élément souple d'assise ou de couchage, caractérisé en ce que l'ossature est exclusivement formée de jeux de panneaux généralement verticaux orientés dans des directions généralement transversales l'une à l'autre, un jeu présentant des fentes borgnes ouvertes vers le haut et un autre jeu des fentes borgnes ouvertes vers le bas, chaque fente ayant une largeur sensiblement égale à l'épaisseur de panneau, deux fentes homologues permettant un emboîtement direct et une auto-stabilisation de
30 l'assemblage des panneaux, et des profondeurs telles que des panneaux forment par leurs bords supérieurs une zone d'assise ou de couchage, au moins l'un des jeux de panneaux présentant dans cette zone un espace inter-panneaux propre à constituer une assise stable l'élément souple.

35 Certains aspects préférés mais non limitatifs de ce mobilier sont les suivants :

* au moins certains panneaux présentent un prolongement vers le bas destiné à former un piètement du mobilier.

* l'espace inter-panneaux propre à former l'assise stable est compris entre 5 et 40 cm.

* ledit espace inter-panneaux est défini par un jeu de panneaux orienté dans une direction donnée.

5 * ledit espace inter-panneaux est défini par deux jeux de panneaux orientés dans deux directions transversales.

* l'un des jeux de panneaux comprend un élément unique définissant un premier piètement et l'autre jeu de panneaux comprend une série de panneaux comprenant chacun, à distance du panneau
10 unique, une partie s'étendant vers le bas, pour former ensemble un second piètement.

* les panneaux d'un jeu de panneaux comprennent une partie en prolongement vers le haut pour former ensemble un dossier, ou un accoudoir.

15 * lesdits bords définissant la zone d'assise sont tous contenus dans un même plan.

* chaque fente possède une zone d'entrée élargie, notamment à bords arrondis.

D'autres aspects, buts et avantages de la présente invention
20 apparaîtront mieux à partir de la description qui va suivre de modes de réalisation préférés de celle-ci, donnée à titre d'exemple non limitatif et faite en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

Les figures 1A à 1D illustrent en perspective différentes phases d'assemblage d'un fauteuil selon la présente invention,

25 Les figures 2A à 2D illustrent en en perspective différentes phases d'assemblage d'un salon (ensemble de canapés) selon la présente invention, et

La figure 3 illustre un détail de réalisation de l'invention.

30 En référence tout d'abord aux figures 1, un fauteuil selon un exemple de réalisation de l'invention est composé d'une ossature OS et d'un ou plusieurs coussins, en l'espèce un coussin d'assise CA et un coussin de dossier CD.

35 L'ossature OS est réalisée à partir d'un ensemble de panneaux de bois organisés en jeux de panneaux plans tous identiques et tous orientés verticalement après montage, respectivement 10a, 10b, 10c, ayant préférentiellement (mais pas nécessairement) tous la même épaisseur, ces jeux de panneaux étant deux à deux orientés généralement transversalement les uns aux autres (en général à 90°

mais pas nécessairement) et assemblés par simple emboîtement fente-à-fente, un jeu de panneaux donné présentant une série de fentes borgnes ouvertes vers le haut et un autre jeu de panneaux comprenant une série de fentes borgnes ouvertes vers le bas.

5 Selon une caractéristique de l'invention, au moins un jeu de panneaux possède des panneaux suffisamment resserrés pour constituer une assise stable pour un coussin d'assise, matelas, etc. Typiquement, l'espacement entre de tels panneaux est compris entre 5 et 40 cm, selon la nature, la rigidité, l'épaisseur, etc. du coussin
10 ou matelas.

Les panneaux comprenant chacun des fentes d'emboîtement tournées vers le haut (fentes 11) et/ou vers le bas (fentes 12). La largeur d'une fente est égale ou très légèrement supérieure (typiquement un jeu de 0,1 à 1 mm est prévu) à l'épaisseur du
15 panneau homologue, et la profondeur des fentes, qui détermine le niveau de venue en butée du fond d'une fente 11 contre le fond d'une fente 12 homologue, règle la hauteur relative des panneaux appartenant aux différents jeux.

Par ailleurs, certains panneaux forment un piètement, avec
20 soit des pieds bien définis, soit un appui au sol sur toute la longueur d'une partie horizontale du panneau. D'autres panneaux peuvent posséder des extensions terminales formant ensemble un accoudoir, un dossier, un autre pied, etc.

Les panneaux peuvent être réalisés en des matériaux divers, et
25 notamment bois massif, aggloméré ou stratifié, panneaux de fibres à haute densité (HDF), éventuellement teintés dans la masse, matières synthétiques massives ou stratifiées, et notamment matières plastiques issues du recyclage, PMMA transparent ou teinté, etc.

Leur épaisseur est typiquement comprise entre 5 et 40 mm,
30 selon la rigidité et la solidité du matériau.

Comme on l'a représenté sur les figures 1A à 1D, l'ossature comprend ici trois jeux de panneaux verticaux, respectivement 10a, 10b et 10c, à savoir :

* deux panneaux 10a présentant une partie horizontale 17
35 formant aussi piètement par son bord inférieur 19 et une partie arrière remontante 16 participant à un dossier D, et possédant chacun une série de fentes 11 régulièrement espacées ;

* un jeu de panneaux 10b possédant une partie horizontale 13 dotée d'une paire de fentes 12 homologues des fentes 11 des deux éléments 10a, ainsi que d'une série de fentes 11 ; les panneaux possèdent également deux parties terminales remontantes et incurvées 14 formant accoudoirs ;

* un jeu de panneaux 10c comprenant une partie horizontale possédant une série de fentes 12 homologues des fentes 11 du jeu de panneaux 10b, et une partie arrière remontante, identique à la partie arrière remontante des panneaux 10a, pour former ensemble un dossier D de l'ossature du fauteuil.

La profondeur des différentes fentes des panneaux 10a, 10b et 10c est telle que les bords supérieurs des parties horizontales respectives 17, 13, 15 des panneaux sont généralement coplanaires et définissent une assise stable A pour un coussin d'assise CA (figures 1C et 1D). Dans le présent exemple, l'espacement entre les panneaux 10b est de l'ordre de 10 à 15 cm, et l'espacement entre les panneaux 10a + 10c orientés transversalement aux premiers est du même ordre, éventuellement strictement égal.

On comprend toutefois que, pour une assise stable, seuls les panneaux orientés dans l'une des directions peuvent être faiblement espacés, tandis que les panneaux orientés dans l'autre direction peuvent être davantage espacés.

On observe également que pour que les panneaux 10a puissent tenir lieu de piètement au niveau de leur bord inférieur 19, leur hauteur est supérieure à celle des panneaux 10b et 10c, soit sur une partie de leur longueur, soit sur toute la longueur.

L'ossature OS du fauteuil reçoit enfin comme on l'a indiqué un coussin d'assise CA, ainsi qu'un coussin de dossier CD.

On comprend que le meuble est entièrement démontable en enlevant les coussins et en déboîtant les éléments emboîtés. L'encombrement pour le transport est alors limité aux coussins et aux différentes piles de panneaux, c'est-à-dire très limité. Bien entendu, aucune quincaillerie n'est nécessaire.

Maintenant en référence aux figures 2A à 2D, on a représenté différentes étapes de montage d'un ensemble de canapés ou salon selon l'invention.

Cet ensemble comprend des éléments de salon individuels. L'ossature de chaque élément de salon individuel comprend un premier

jeu de panneaux verticaux 10a formant piètements et dotés chacun d'une série de fentes 11 et un second jeu de panneaux verticaux 10b dotés chacun d'une série de fentes 12. Dans le présent exemple, on trouve pour chaque élément de salon deux panneaux 10a, et une pluralité (ici sept) panneaux 10b. Ainsi le nombre de fentes 12 des
5 panneaux 10b est ici de deux. Des coussins d'assise CA sont ensuite placés sur la zone d'assise définie par les bords supérieurs des panneaux 10a, 10b, tous situés dans un même plan horizontal pour un élément de salon donné grâce à l'ajustement de la profondeur des
10 fentes 11, 12.

Pour un élément de salon donné tel qu'un pouf ou une banquette, les panneaux 10a, 10b peuvent tous être de contours rectangulaires.

Mais on peut prévoir de très nombreuses variantes. En particulier, on a illustré dans la région située à droite sur les figures du salon représenté, un élément comprenant un panneau 10a unique, coopérant avec un jeu de panneaux 10b en forme générale de L, avec une partie principale horizontale comprenant dans la région d'une extrémité une fente 12 destinée à coopérer avec une fente
15 homologue du panneau unique 10a, et dans la région de l'extrémité opposée une partie descendantes 18 formant pied par appui au sol au niveau de son bord inférieur 19.

Comme le montre la figure 2D, on peut prévoir qu'un coussin d'assise CA occupe seulement une partie de la zone d'assise de cet
25 élément de salon (ceci pouvant bien entendu être transposé à d'autres éléments de salon).

En outre, comme on l'observe dans la région de gauche des figures, un élément de salon comprend ici deux panneaux 10a formant piètement et une série de panneaux en « L » 10b possédant une partie
30 horizontale 13 participant à la zone d'assise et une partie remontante 14 formant accoudoir.

On notera ici que l'ossature OS d'un élément de mobilier selon l'invention peut être laissée apparente, ou recouverte d'une housse par exemple en tissu.

35 En outre, pour améliorer le confort d'assise ou de couchage, on peut prévoir d'interposer entre le ou les coussins ou matelas et l'ossature une couche de confort de forme générale plane.

On a illustré sur la figure 3 le détail d'une fente 11 (ou 12) d'un panneau d'ossature selon l'invention. Comme on le voit, la fente 11 présente deux bords opposés parallèles 111, 112 qui rejoignent le bord libre au niveau duquel s'ouvre la fente par des parties arrondies 113, 114 destinées à guider les panneaux les uns par rapport aux autres lors de l'emboîtement. Plus généralement, on peut recourir à tout aménagement permettant à l'entrée de la fente d'être plus large que la largeur nominale de la dite fente.

On observera que l'outillage pour fabriquer les panneaux d'ossature est extrêmement réduit, puisqu'il suffit de découper des panneaux de la taille appropriée et d'y réaliser par fraisage, par exemple avec une fraiseuse numérique d'entrée de gamme, les fentes 11 et 12 et le cas échéant des échancrures ou autres aménagements, par exemple pour former les pieds.

Bien entendu, la présente invention n'est nullement limitée aux formes de réalisation décrites et illustrées, mais l'homme du métier saura y apporter de nombreuses variantes et modifications dans l'esprit de la description qui précède.

On observera pour terminer que les formes, et proportions illustrées sur les dessins sont à considérer comme faisant partie de la présente description.

REVENDEICATIONS

1. Mobilier démontable, comprenant une ossature (OS) et au moins un élément souple (CA) d'assise ou de couchage, caractérisé en ce que l'ossature est exclusivement formée de jeux de panneaux généralement verticaux (10a, 10b, 10c) orientés dans des directions généralement transversales l'une à l'autre, un jeu (10a, 10b ; 10a) présentant des fentes borgnes (11) ouvertes vers le haut et un autre jeu (10b, 10c ; 10b) des fentes borgnes ouvertes vers le bas (12), chaque fente ayant une largeur sensiblement égale à l'épaisseur de panneau, deux fentes homologues permettant un emboîtement direct et une auto-stabilisation de l'assemblage des panneaux, et des profondeurs telles que des panneaux forment par leurs bords supérieurs une zone d'assise (A) ou de couchage, au moins l'un des jeux de panneaux présentant dans cette zone un espace inter-panneaux propre à constituer une assise stable l'élément souple (A).

2. Mobilier selon la revendication 1, dans lequel au moins certains panneaux (10a ; 10b) présentent un prolongement vers le bas (18) destiné à former un piètement du mobilier.

3. Mobilier selon l'une des revendications 1 et 2, dans lequel l'espace inter-panneaux propre à former l'assise stable est compris entre 5 et 40 cm.

4. Mobilier selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel ledit espace inter-panneaux est défini par un jeu de panneaux orienté dans une direction donnée.

5. Mobilier selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel ledit espace inter-panneaux est défini par deux jeux de panneaux orientés dans deux directions transversales.

6. Mobilier selon l'une des revendications 1 à 5, dans lequel l'un des jeux de panneaux comprend un élément unique (10a) définissant un premier piètement et l'autre jeu de panneaux (10b) comprend une série de panneaux comprenant chacun, à distance du

panneau unique, une partie (18) s'étendant vers le bas, pour former ensemble un second piètement.

5 7. Mobilier selon l'une des revendications 1 à 6, dans lequel les panneaux d'un jeu de panneaux comprennent une partie en prolongement vers le haut (16) pour former ensemble un dossier.

10 8. Mobilier selon l'une des revendications 1 à 7, dans lequel les panneaux d'un jeu de panneaux comprennent une partie en prolongement vers le haut (14) pour former ensemble un accoudoir.

15 9. Mobilier selon l'une des revendications 1 à 8, dans lequel lesdits bords définissant la zone d'assise sont tous contenus dans un même plan.

10. Mobilier selon l'une des revendications 1 à 9, dans lequel chaque fente (11, 12) possède une zone d'entrée élargie (113, 114), notamment à bords arrondis.

20

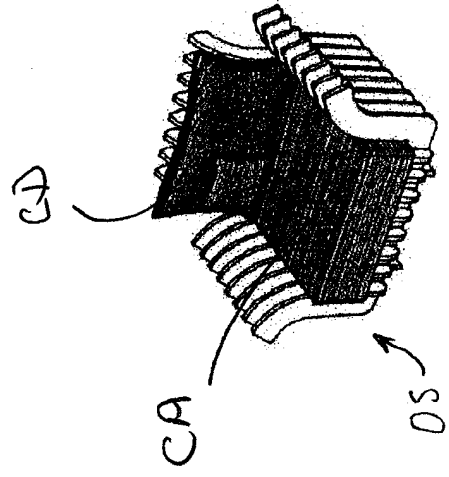
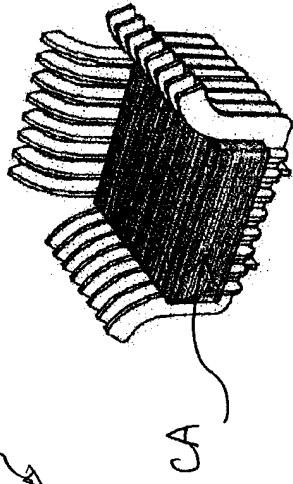
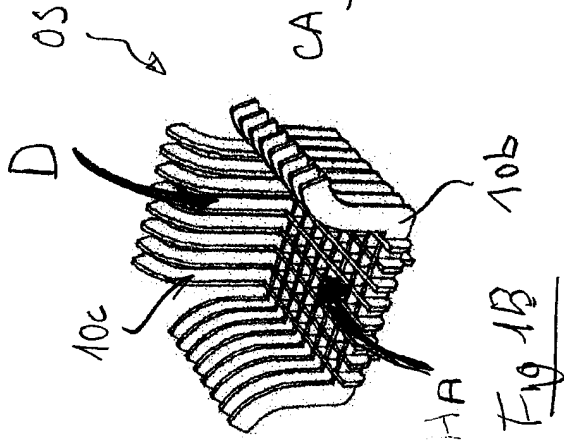
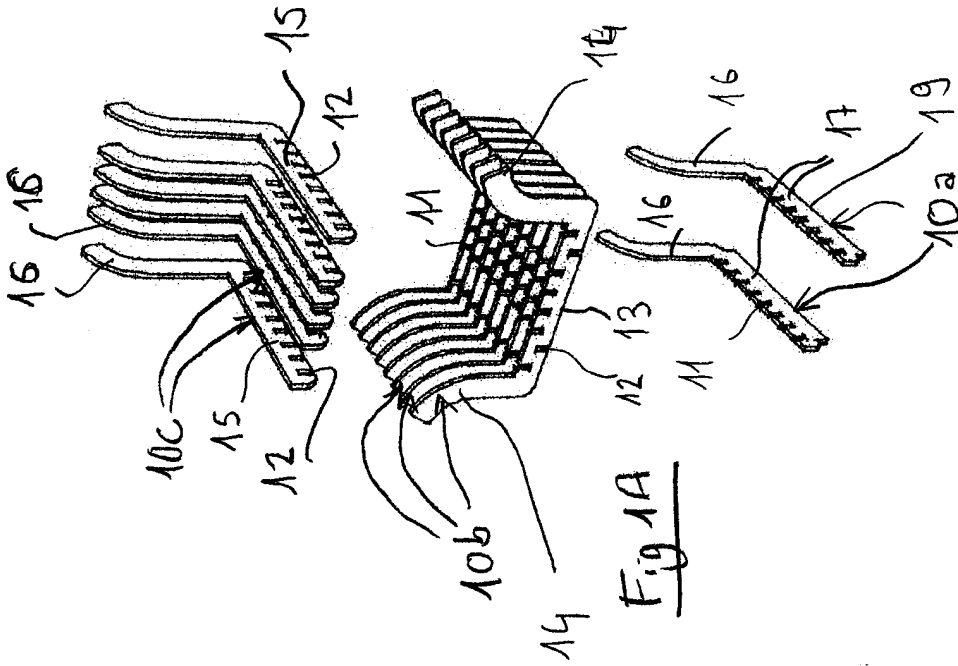


FIG 2A

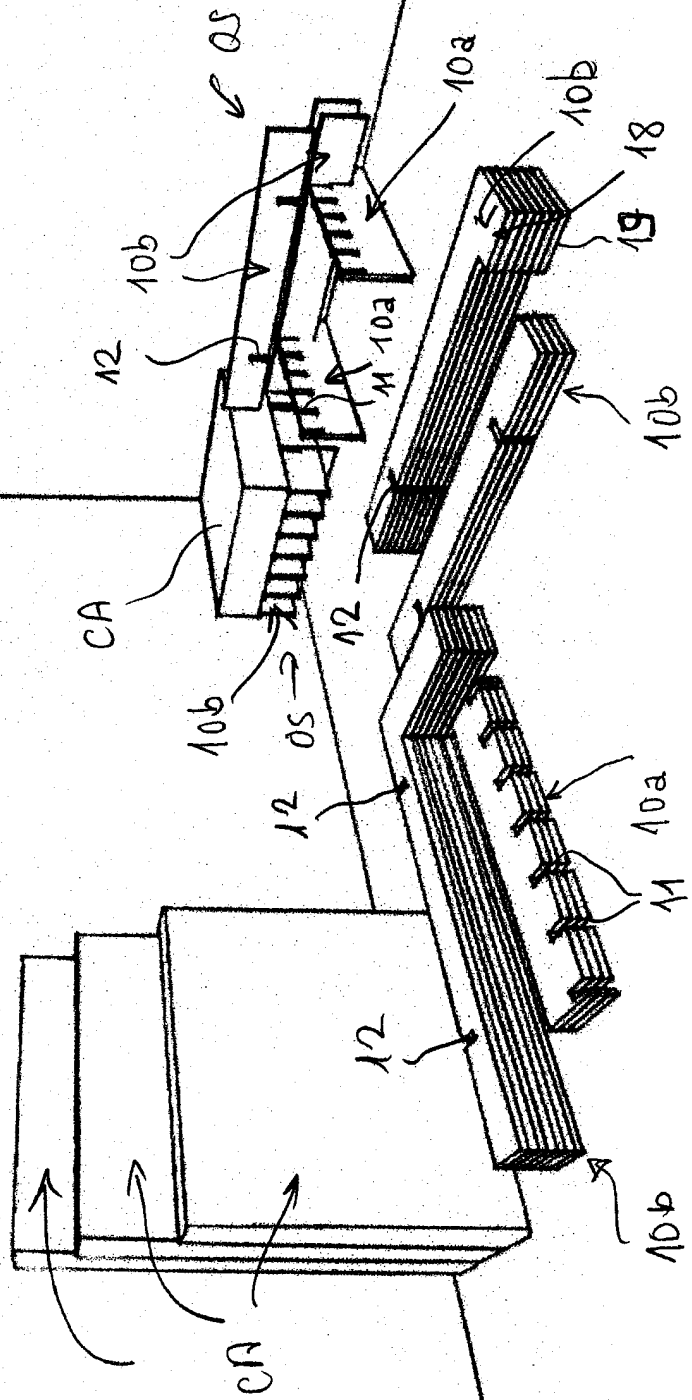
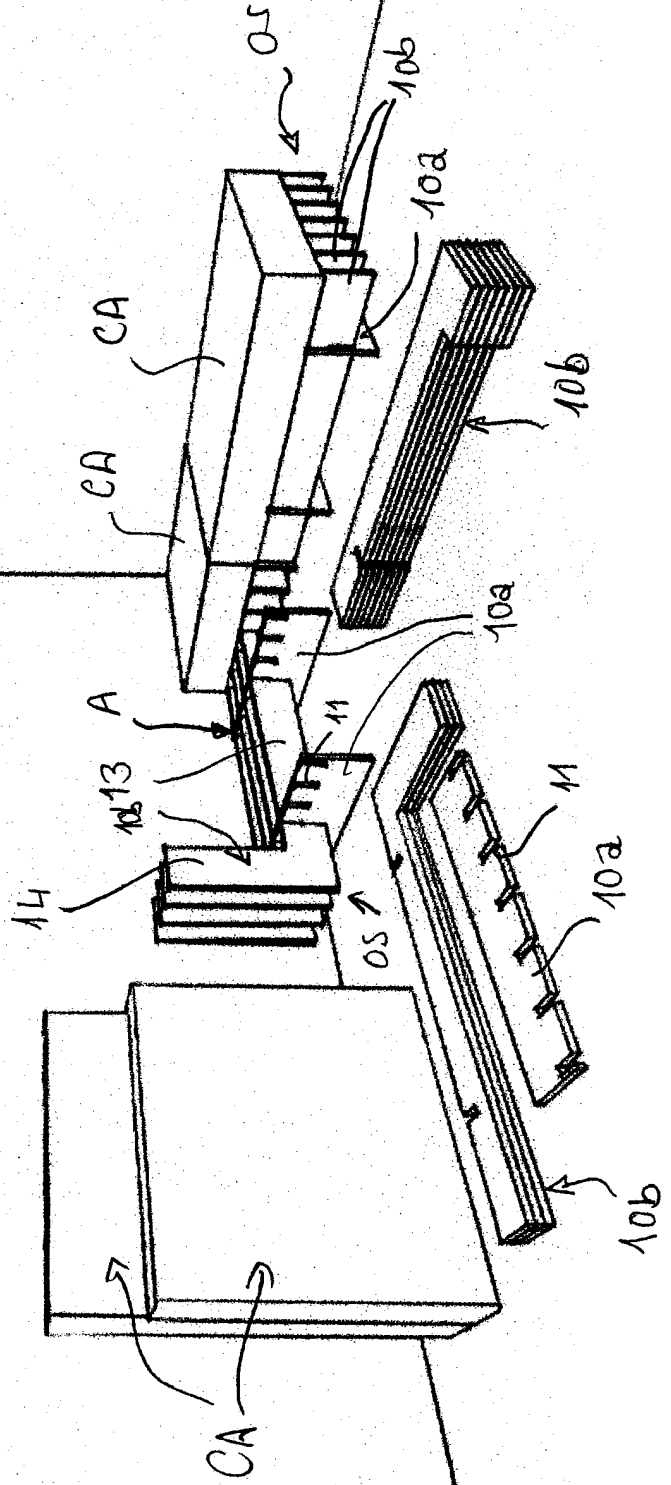


Fig 2B



4/6

FIG 2C

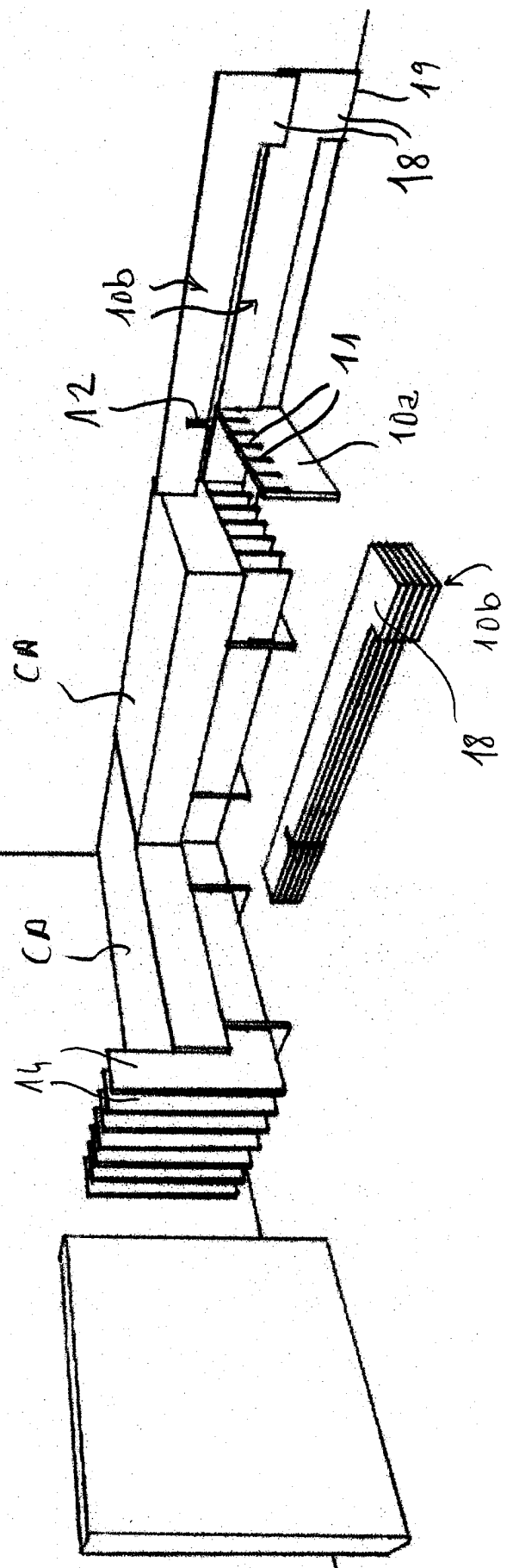
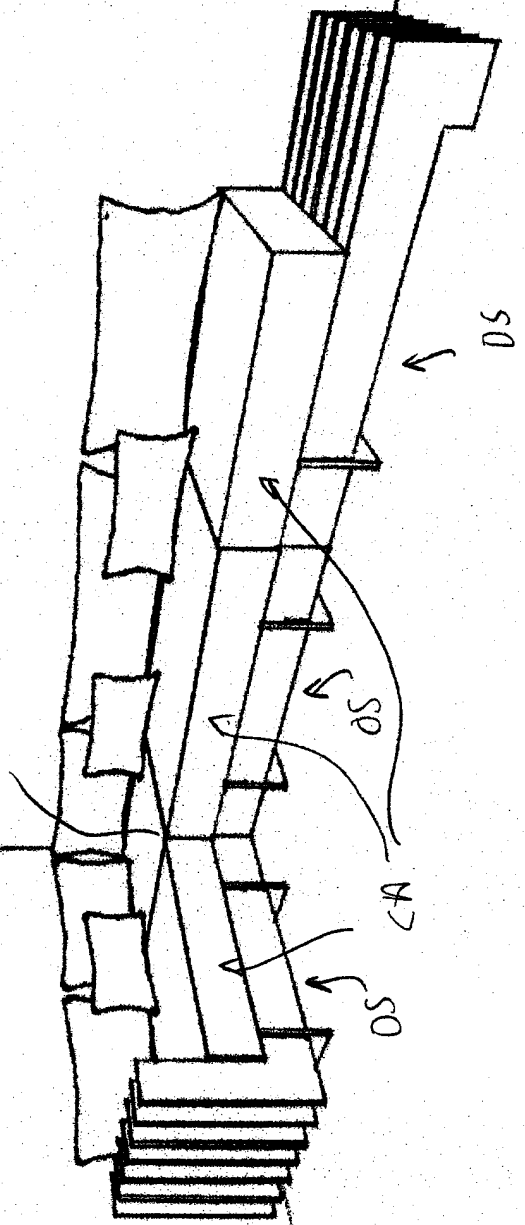


FIG 2D



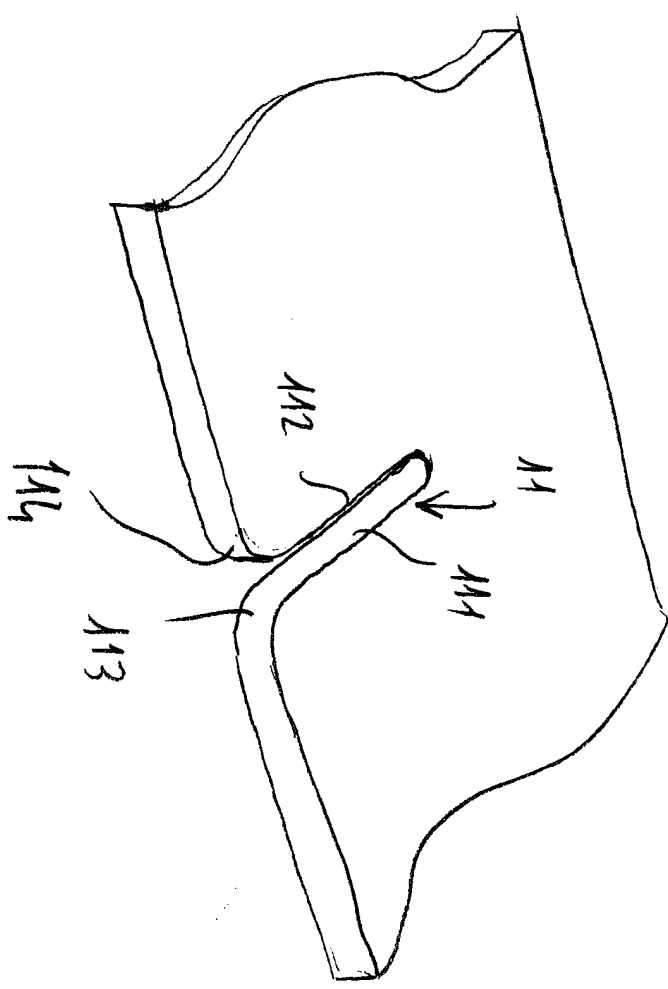


Fig. 3